



RAPPORT D'ACTIVITE OFFRE DE REPERAGE ET DE REMOBILISATION ANNEE 2025

Table des matières

Introduction	3
I. Description du projet	3
A. L'équipe éducative	3
B. Déploiement du service O2R	4
C. Diagnostics territoriaux	5
1. Territoire de la vallée de l'Arve de Bonneville : Les constats	5
2. Territoire du Genevois : QPV Saint Georges à Saint Julien en Genevois	5
II. « L'aller vers » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : freins et aléas. .	6
A. L'accompagnement	7
B. Problématiques repérées chez les personnes accompagnées :	8
Conclusion	8

Introduction

L'Offre de Repérage et de Remobilisation s'inscrit dans le cadre de la loi plein emploi du 18 décembre 2023 et est une mission « de service d'intérêt économique général » (SIEG). Elle concerne les publics dits « invisibles » et consiste en leur repérage et leur remobilisation vers le réseau pour l'emploi.

L'association « Les Bartavelles » a été sélectionnée en tant que porteur de projet O2R en date du 1^{er} novembre 2024, pour une durée de 3 ans, jusqu' au 31 octobre 2027.

Le montant global du projet s'élève à 490 000€ pour une cible quantitative de 140 personnes sur la totalité du projet, soit 48 personnes pour l'année 2025. L'association « Les Bartavelles » s'est associée à l'association Ariès en tant que membre du consortium.

I. Description du projet

Fortes de leur expérience réalisée dans le cadre du contrat d'engagement jeunes « jeunes en rupture » (CEJ JR), les associations Bartavelles et Ariès ont pour mission d'étendre le dispositif à un public plus large, sans condition d'âge, sur le périmètre d'intervention de l'accueil de jour des Bartavelles et des habitants des quartiers prioritaires des villes de Bonneville et Saint Julien en Genevois.

Le projet propose d'aller vers et d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, grâce aux techniques de repérage et de remobilisation expérimentées dans le cadre du CEJ JR (maraudes, permanences, accompagnement individualisé intensif, accès aux droits, accompagnement physique dans les démarches), rencontre sur les lieux de vie (type squat, rue, tente, camion) ; puis d'accompagner vers les services de l'emploi France (Travail, entreprise d'insertion, cap emploi, mission locale) ; et au besoin de Co-accompagner avec ces services pour éviter les ruptures.

A. L'équipe éducative

Les moyens alloués devaient permettre le recrutement d'un temps partiel d'encadrement (chef de service éducatif) et de 2 travailleurs sociaux.

Une cheffe de service a été recrutée, par promotion interne, en janvier 2025, et a procédé au recrutement de l'équipe éducative, qui s'est avéré chaotique.

Dans un premier temps, nous avons imaginé pouvoir démarrer l'activité de repérage au sein de l'accueil de jour avec un salarié déjà en poste sur ce service, et fléché sur la mission O2R. Cela s'est avéré trop complexe et source de confusion pour les bénéficiaires comme pour les salariés.

Ce professionnel a donc été recruté en avril 2025, exclusivement sur l'O2R et hors des locaux de l'accueil de jour, par aménagement d'un bureau disponible dans les locaux du CHRS des Bartavelles. Pour constituer un binôme, une professionnelle a été recrutée en avril 2025, mais

elle a mis fin à sa période d'essai, car les missions de service ne lui correspondaient pas. Un nouveau recrutement interne a eu lieu en juin 2025 suivi d'une démission en octobre. Le salarié restant a été en arrêt maladie à partir du 24 septembre, jusqu' à son départ en décembre 2025.

Dans la perspective de la fin de la convention du CEJ JR en décembre 2025, et au regard de l'absence de professionnels sur le service O2R depuis septembre, nous avons fait le choix d'intégrer l'équipe du CEJ sur les missions de l'O2R, en répondant, en parallèle à l'appel à projet de l'O2R jeunes.

B. Déploiement du service O2R

Fin 2024, la direction de l'association des Bartavelles a présenté le dispositif O2R en interne de ses services, notamment à l'accueil de jour et à la médiatrice santé intervenant dans les QPV de Bonneville, afin d'établir un pré fléchage des personnes éligibles à l'accompagnement O2R.

L'association a rencontré le maire de Bonneville, afin de lui présenter notre nouvelle activité et de solliciter l'accès au local des maisons de proximité des QPV.

En mai 2025, nous sommes allés présenter le dispositif O2R à la communauté de commune du Genevois, pour pouvoir intervenir dans le quartier prioritaire de la politique de la ville de Saint Julien en Genevois, quartier Saint-Georges.

En juin 2025, l'équipe a participé à diverses activités dans la vallée de l'Arve pour présenter le dispositif aux acteurs locaux :

- Rencontre avec France Travail, antenne de Cluses.
- Participation au pique-nique des acteurs du territoire, organisé par la communauté de commune Faucigny Glières.
- Dépôt d'affiches dans le QPV du Bois Jolivet.
- Participation à « un village pour ma santé », en lien avec la médiatrice santé de Bonneville.
- Rencontre avec les différents PMS et CCAS (Bonneville, La Roche sur Foron).
- Rendez-vous avec l'agente de développement social de la CCGF pour visiter les locaux, dans les quartiers du Bois Jolivet et de Bellerive.

Avant les congés d'été, l'équipe est allée rencontrer la médiatrice santé, la médiatrice sociale et l'association de prévention Passage, qui interviennent dans le QPV de Saint Julien en Genevois.

C. Diagnostics territoriaux

Ces rencontres nous ont permis de faire un état des lieux pour chacun des territoires.

1. Territoire de la vallée de l'Arve de Bonneville : Les constats

Depuis la rénovation du quartier prioritaire de la politique la ville des Iles, plusieurs ménages ont été relogés hors QPV. Lors du dialogue de gestion avec la DDETS en mars 2025, il a été statué que *« tous ne doivent pas obligatoirement être issus des QPV, même si c'est une priorité. En effet, le relogement des habitants du quartier des Iles, dans le cadre d'un programme de l'ANRU, s'est fait en partie dans des quartiers non fléchés Politique de la ville, ce qui exclut théoriquement les personnes de l'O2R, alors qu'elles sont repérées (par les collègues de la médiation de santé) comme ayant des besoins d'accompagnement. »*

Après échanges avec la médiatrice santé et l'agente de développement social, il en ressort que beaucoup de partenaires interviennent déjà dans les différents QPV. La médiatrice de santé pointe qu'il lui est difficile de repérer le public masculin, qui a encore des freins à venir la rencontrer pour échanger sur ses problématiques de santé.

Il s'est avéré que les critères d'éligibilité du dispositif O2R réduisent le nombre de personnes qui pourraient être accompagnées. En effet, nos collègues de terrain notent que la majorité des habitants du QPV qu'elles rencontrent bénéficient déjà d'un suivi social, d'une allocation retour à l'emploi ou perçoivent le RSA ou l'AAH. Elles n'ont pas connaissance de personnes sans aucune ressource.

Le local du quartier de Bellerive se trouve dans la partie 1 du QPV. Les habitants de Bellerive 2 doivent traverser la route pour se rendre dans le local ; or, les habitants de ce secteur se rendent rarement dans la partie 1 du quartier.

2. Territoire du Genevois : QPV Saint Georges à Saint Julien en Genevois

Le quartier est divisé en 2, une partie gérée par le bailleur social HALPADES et une résidence en copropriété constituée uniquement de T1 Bis. Le quartier est relativement calme, sans problèmes de violence ou d'incivilités. Il est composé de familles, de personnes sans droit au séjour et de travailleurs non déclarés en Suisse. Il est connu que ce quartier est un lieu de trafic de stupéfiants géré par la mafia albanaise.

La situation économique et sociale est très disparate, entre une population de travailleurs frontaliers, et une population aux conditions précaires.

Les structures de formations se trouvent, soit à Annecy, soit à Annemasse. La ville est desservie par trains et bus des Transports Publics Genevois ; l'abonnement étant assez coûteux, peu de personnes les utilisent.

Les auto-écoles de la commune refusent de prendre le pass' région pour financer les heures de conduite. Les habitants préparent donc leur permis de conduire à Bellegarde, Annecy ou dans d'autres villes limitrophes, où le cout du forfait conduite est moins élevé.

Il n'est pas possible de se loger dans la commune de Saint Julien en Genevois si le salaire mensuel est inférieur à 3500 euros. Il est donc difficile d'employer des personnes susceptibles de travailler dans la commune. Par exemple, une crèche est fermée car elle ne trouve pas de personnel.

II. « L'aller vers » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : freins et aléas.

Fort de 3 années d'expérience de « l'aller vers » par le biais du service jeunes en rupture, le dispositif O2R n'a pas rencontré de difficultés pour créer du partenariat ou se faire connaître des différents acteurs locaux, les services des association Bartavelles et Ariès étant connus sur les territoires de la Vallée de l'Arve et du Genevois.

Cependant, pour intervenir dans les QPV, il faut être présenté par un acteur déjà connu des habitants, sinon ces derniers sont assez méfiants et ne viennent pas à la rencontre des professionnels. Il est également nécessaire d'avoir un lieu déjà identifié des habitants pour organiser des événements ou des rendez-vous.

Le service O2R, en lien avec les médiatrices santé et social des 2 territoires, a donc décidé de se faire connaître des habitants via des permanences dans les locaux identifiés dans les différents QPV.

A Bonneville, l'accès aux maisons de proximité des QPV vient seulement de nous être accordé (au moment de la rédaction de ce rapport !) et nous nous en réjouissons. Ce partenariat devrait être formalisé via une convention d'ici le 01 trimestre 2026.

Une convention de mise à disposition des locaux pour le QPV de Saint Julien en Genevois a été signée en septembre 2025, et nous sommes en lien avec les responsables locaux, qui accueillent notre intervention avec enthousiasme.

Cependant, les réalités de terrain ne nous sont pas toujours favorables. En fin d'année, les professionnelles ont organisé un après-midi vente de crêpes, confectionnées par les bénéficiaires du CEJ JR, pour se faire connaître des habitants du QPV de Saint Julien en Genevois. Ce jour-là, la gendarmerie et la police ont bloqué les quartiers de Thairy et Saint Georges pour différents contrôles. Aucun habitant n'est sorti de son domicile...

A. L'accompagnement

Avant la constitution de l'équipe O2R, l'équipe de l'accueil de jour des Bartavelles a commencé un pré fléchage au sein des bénéficiaires du service. Elle a identifié **5** personnes susceptibles d'être accompagnées par le service O2R. Comme expliqué précédemment, nous avons imaginé que l'intégration de la mission O2R dans l'accueil de jour, par une équipe commune, permettrait des moyens supplémentaires, notamment en termes de disponibilité des professionnels pour les accompagnements physiques, mais l'expérimentation s'est révélée plus confusionnante que bénéfique.

Ainsi, en mai 2025, l'équipe O2R constituée, a pu rencontrer **5** personnes : **3** hommes sur les **5** pré-fléchées par l'équipe de l'accueil de jour des Bartavelles, **1** homme et une femme, orientés par des jeunes accompagnés par le service jeunes en rupture. Il était prévu, pour ces **5** personnes repérées, un contrat d'accompagnement de 12 mois, puisqu'ils étaient tous loin de l'emploi, avec plusieurs problématiques, dont le manque de logement ou d'hébergement.

Sur les **5** personnes, **3** hommes n'ont plus donné de nouvelles, et la femme est retournée en région parisienne, faute d'un logement en Haute-Savoie. Il n'est resté qu'un homme accompagné par le service O2R et repéré à l'accueil de jour, vivant entre rue et squat, depuis quelques mois. Son projet était de reprendre un parcours de soins pour pouvoir ensuite retourner dans l'emploi. Le lien s'est assez vite installé puisqu'il connaissait l'éducatrice en charge de son accompagnement. Cependant, la régularité des rendez-vous a été difficile à tenir par monsieur, en lien avec ses problématiques de santé et ses conditions de vie précaires (rue, manque de sommeil, manque d'accès à l'eau potable). La démission de l'éducatrice référente a déstabilisé ce monsieur, qui s'est senti « abandonné ». Le service n'a désormais plus de ses nouvelles...

Cet exemple illustre aussi la fragilité des liens qui se tissent entre le public et les professionnels, et l'importance de la temporalité et de la continuité des services.

Le développement du service dans le QPV de Saint Julien en Genevois avec les salariées du service jeunes en rupture, sur le dernier trimestre 2025, a permis de faire connaître davantage le dispositif. La « fusion » des services, à la perspective de la fin du dispositif CEJ JR, a permis d'orienter certains jeunes, éligibles aux critères d'accompagnement, sur le dispositif O2R. En fin d'année 2025, le nombre de personnes accompagnées s'élève ainsi à **9** :

- **3** orientées par l'accueil de jour des Bartavelles
- **2** orientées par le service jeunes en rupture
- **4** repérées par l'équipe du service jeunes en rupture dont les critères d'éligibilités sont compatibles avec le dispositif O2R

B. Problématiques repérées chez les personnes accompagnées :

- Démarches de justice, notamment pour des questions de juge aux affaires familiales et des procédures de régulation sur le territoire : **2**
- Recherche de logement pérenne : **4**
- Mobilité : **1**
- Soins en addictologie : **1**
- Démarches de retour à l'emploi : aide à la rédaction d'un CV et/ou d'une lettre de motivation ; question de confiance en soi avec besoin d'accompagnement physique lors des rendez-vous Mission Locale ou France Travail : **4**

Conclusion

Les chiffres parlent d'eux-mêmes quant aux difficultés que nous avons rencontrées dans la mise en œuvre du service O2R. Nous avons une certaine habitude de la création de service et nous savons qu'il faut toujours du temps pour que la nouvelle activité soit repérée.

En l'occurrence, nous avons été mis en difficulté dès le recrutement, avec la pénurie de professionnels qualifiés. A ce jour, il n'y a qu'une travailleuse sociale sur le service.

L'accès aux secteurs ciblés a nécessité patience et persévérance : pour les QPV de Bonneville, la situation vient seulement de se débloquer ; sur saint Julien en Genevois, les contacts ont été rapides, mais l'accès au terrain a été retardé par le déménagement, en septembre, du service d'action sociale du quartier qui nous a mis à disposition ses locaux. Indépendamment de notre présence dans les quartiers, les rencontres avec les acteurs locaux nous ont permis de faire l'état des lieux que nous avons exposé ci-dessus, et qui contient des éléments importants de compréhension des problématiques sociologiques que nous devons prendre en compte dans nos accompagnements. Pour l'accueil de jour, nous n'avons bien évidemment pas eu de délais, mais nous avons été obligés de revoir la façon dont nous avons pensé le montage initial, et nous nous sommes confrontés aux problématiques spécifiques du public en grande précarité, volatile et en difficulté dans l'établissement de la relation d'accompagnement.

La question du public cible reste une préoccupation dans notre réflexion et dans l'atteinte des objectifs de la convention. A partir de 25 ans, peu de personnes se trouvent sans ressource et sans accompagnement. En l'occurrence, à l'accueil de jour, toutes les personnes qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement en ont la possibilité, avec les travailleuses sociales du service. La question du lien étant au cœur de l'engagement dans l'accompagnement, les personnes préfèrent restées accompagnées par les professionnelles qu'elles connaissent et fréquentent au quotidien, et qui leur apportent également des réponses à leurs besoins primaires. La temporalité des mesures O2R ne semble pas adaptée à ce public, repéré dans un lieu où il est possible d'évoluer à son rythme, de « disparaître » et d'être réaccueilli sans condition de retour, fonctionnement beaucoup plus adapté aux problématiques du public concerné.

Les problématiques mentionnées ci-dessous illustrent également les obstacles à la mise en œuvre du dispositif O2R :

- La difficulté, pour les partenaires, de solliciter le service notamment du fait des conditions d'éligibilité.
- La contractualisation.
- La durée d'accompagnement : en fonction des problématiques rencontrées, une durée déterminée de l'accompagnement peut freiner le parcours. Pour certains, la relation de confiance s'établit sur plusieurs mois, il est donc difficile, pour les professionnels du service, de projeter sur quelques mois un accompagnement global.
- Recruter des professionnels et avoir une stabilité d'équipe.
- La non prise en compte du temps de repérage et d'appropriation.

A ce jour, nous nous interrogeons sur la pertinence du repérage du public via l'accueil de jour compte tenu des éléments cités dans notre rapport. Forts de trois années d'expérience auprès d'un public jeune, les partenaires continuent de solliciter le service pour un public 18-25 ans, éligible plus facilement aux critères O2R, car sans ressource de substitution.

La dynamique dans le QPV de Saint Julien en Genevois est en cours. Après accord de la mairie de Bonneville, le dispositif O2R va pouvoir développer ses missions dans les QPV du Bois Jolivet et Bellerive à partir du 5 mars 2026. Nous espérons pouvoir y rencontrer des personnes nécessitant notre accompagnement.